

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daniel Cardinal

<https://www.cadre21.org/membres/2365cb0d3e40bf078e79f5d6>

Date d'obtention : 2024-02-21 00:50:49

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Il doit y avoir une prise en charge rapide des jeunes impliqués. Le cellulaire du jeune qui a produit le contenu doit être saisie afin d'éviter la propagation et suivre adéquatement les étapes de la trousse sexto. Respecter de jouer son rôle d'intervenant et de travailler en partenariat avec le poste de police.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Le rôle de chaque adulte impliqué dans la démarche sera mieux définis. Les étapes à suivre vont être plus claires et permettront d'éviter les erreurs qui pourraient porter préjudice. La formation me permettra de mieux cibler mes interventions et par le fait même, mieux aider les jeunes victimes et d'encadrer davantage les agresseurs.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Prendre le temps de les écouter avec bienveillance, éviter les jugements, les rassurer sur la suite des étapes qui vont suivre. S'assurer que le jeune ait à sa disponibilité les ressources nécessaires pour traverser la dite situation.